



Trophée Formule Ford Kent 44-2023

Additif n°2 au Règlement Sportif.

Le texte ci-dessous remplace l'encadré de l'article 7.4.1.

Règlement particulier : Epreuve Motors Festival 50 ans de Croix en Ternois

Le texte ci-dessous complète l'article 3.2.2 et remplace les articles 7.3.2 et 7.3.4

L'épreuve figure aux calendriers du Trophée Formule Ford Kent et du Challenge Formule Ford Historic qui l'organisent conjointement.

Les règlements techniques des deux championnats s'appliquent et, en cas de contradiction, l'exigence la plus favorable au concurrent prévaut.

Déroulement de l'épreuve

Etapes	Sessions	Composition des grilles *	Grille de départ	Voir note 1
Essais qualitatifs	Q1-Q3 20 min	Groupe A : 1 ^{ère} moitié des engagés par numéros de course croissant	/	Voir note 2
	Q2-Q4 20 min	Groupe B : 2 ^{ème} moitié des engagés par numéros de course croissant		
Manches de sélection	C1 : 14 trs ou 15 min	Groupe A	Temps Q1 + Q3 cumulés	Voir note 1
	C2 : 14 trs ou 15 min	Groupe B	Temps Q2 + Q4 cumulés	
Manches de classement	C3 : 14 trs ou 15 min	1 ^{ère} moitié des classés en C1 1 ^{ère} moitié des classés en C2	Gauche : classement C1 Droite : classement C2	Voir note 3
	C4 : 14 trs ou 15 min	2 ^{ème} moitié des classés en C1 2 ^{ème} moitié des classés en C2		
Finale	C5 : 14 trs ou 15 min	1 ^{ère} moitié meilleurs tours en C3 1 ^{ère} moitié meilleurs tours en C4	Meilleurs tours C3 + C4 cumulés	Voir note 4
Consolante	C6 : 14 trs ou 15 min	2 ^{ème} moitié meilleurs tours en C3 2 ^{ème} moitié meilleurs tours en C4		

Note 1. Généralités.

- En fonction du nombre total d'engagés (26 max par grille départ arrêté).
- Les pilotes participant au Challenge FF Historic en classe A ou B et au Trophée FF Kent en catégorie pre-90 ou pre-93 sont autorisés à soumettre deux engagements correspondant aux deux monoplaces.

Note 2. Groupes A et B pour les essais qualitatifs Q1-Q3-Q2-Q4 et les manches C1-C2.

- Si le nombre total des engagés est impair le pilote marginal sera placé dans le groupe A.
- Engagement d'un pilote sur deux monoplaces : des numéros de courses différents seront attribués aux deux monoplaces de manière à les affecter l'une au groupe A et l'autre au groupe B pour les essais qualificatifs et les manches de sélection C1 et C2.
- Les abandons ou forfaits intervenant après les vérifications administratives ne donneront pas lieu à recomposition des groupes.

Note 3. Grilles des manches C3-C4.

- En cas de partants en nombre impair pour les manches C3 et C4 le pilote marginal participera à la manche C3.
- Engagement d'un pilote sur deux monoplaces : si la règle de composition de grille amène les deux monoplaces à figurer dans la même grille, la mieux classée en C1/C2 sera placée en C3 et la moins bien classée sera placée en C4.

Note 4. Grilles des manches C5-C6.

- En cas de partants en nombre impair pour les manches C5 et C6 le pilote marginal participera à la manche C5.
- Seuls les temps des pilotes officiellement classés (règle des 75%) sont pris en compte. Les pilotes non classés en manche C3 ou C4 participeront à la manche C6 et en prendront le départ en fin de grille et dans l'ordre décroissant de la distance parcourue.
- Un pilote pénalisé de Drive Through, ou de Stop and Go ou de pénalité forfaitaire de 30 sec lors de la manche C3 ou C4 sera convoqué par le Collège des Commissaires Sportifs qui prononcera un recul minimum de 5 places sur la grille de la manche C5 ou C6. Cela pourra conduire un pilote pénalisé en manche C3 ou C4 à passer de la grille des autorisés en C5 à la grille des autorisés en C6.
- Sauf avis contraire du Collège des Commissaires Sportifs, les pilotes arrêtés au drapeau noir en C3 ou C4 pourront participer à la manche C6 et en pourront prendre le départ en fin de grille, après les pilotes non classés en C3 ou C4.
- Engagement d'un pilote sur deux monoplaces : si la règle de composition de grille amène les deux monoplaces à figurer dans la même grille pour les manches C5 ou C6, celle ayant effectué le meilleur temps en manche C3 ou C4 sera placée en grille de C5 et la moins bien placée sera placée en grille de C6.

Attribution des points.

- Engagement d'un pilote avec une monoplace.
 - Les pilotes inscrits aux Challenge FF Historic et au Trophée FF Kent marquent des points suivant des règles propres à chacun de ces championnats.
- Engagements d'un pilote avec deux monoplaces.
 - Seules les courses courues sur la monoplace de catégorie pre-90 ou pre-93 donneront lieu à une attribution de points dans le Trophée FF Kent.
 - Seules les courses courues sur la monoplace de catégorie pre-74 ou pre-82 donneront lieu à une attribution de points dans le Challenge FF Historic.

Fait à Bonsecours le 30 juin 2023
Michel Kozyreff, Président Club Formule Ford Kent


